

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 160

présenté par
M. Raphan

à l'amendement n° 138 de M. Cédric Roussel

ARTICLE 10 BIS A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.